Cédric Herrou condamné à 3000 € avec sursis pour avoir fait passer illégalement des migrants clandestins en France

10/02/2017 à 20h24



Le tribunal correctionnel de Nice a condamné ce vendredi l'agriculteur de la vallée de la Roya à une amende de 3000 euros avec sursis. Il était accusé d'avoir aidé des migrants près de la frontière franco-italienne.

Cédric Herrou échappe à la peine de prison. L'agriculteur de Breil-sur-Roya a été condamné ce vendredi à 3000 euros d'amende avec sursis par le tribunal correctionnel de Nice. Son procès, pour immigration clandestine, s'était tenu en janvier dernier. Les juges l'ont condamné pour avoir pris en charge des migrants sur le sol italien mais il a été relaxé des autres faits qui lui étaient reprochés, notamment l'installation de migrants dans un centre de vacances désaffecté de la SNCF et l'aide au séjour et à la circulation de migrants en situation illégale.

Le parquet, qui lui reprochait une stratégie militante et un détournement de la loi de décembre 2012 accordant l'immunité pénale à ceux qui apportent une aide humanitaire et désintéressée aux migrants, avait requis huit mois de prison avec sursis. "On continuera à agir et ce n'est pas sous la

menace d’un préfet ni les insultes d’un ou deux politiques que nous arrêterons. Nous continuerons car c’est nécessaire de continuer”, a déclaré le militant en sortant du tribunal, avant d’être acclamé par 200 personnes.

Ci-dessous le témoignage de son frère :

D’abord improvisée et menée dans l’urgence, l’aide aux migrants qui transitent par la vallée frontière de la Roya, près de Vintimille en Italie, est devenue le cheval de bataille de ce Niçois de 37 ans, reconverti dans l’agriculture bio et qui a revendiqué devant la tribunal “une action politique”. (…)

En août 2016, Cédric Herrou avait déjà été inquiété par la justice pour le transport de huit Erythréens. “C’était limite certes, mais on avait classé sans suite sur le motif d’immunité humanitaire”, a rappelé cette semaine le procureur Jean-Michel Prêtre.

“Quand il a commencé à revendiquer clairement les choses et investi les locaux de la SNCF à Saint-Dalmas-de-Tende [le 17 octobre], on a bien compris que ce n’était pas du tout une action d’aide à des personnes identifiées sur des situations dramatiques et on a considéré qu’il y avait un détournement du texte qui n’est pas fait pour accueillir en France tous ceux qui débarquent sur les côtes italiennes”, a ajouté Jean-Michel Prêtre. (…)

L’Express